

CONVENTION D’OBJECTIFS AVEC LA FONDATION NATIONALE ALFRED KASTLER
Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne 2021-2023

Entre :

D’UNE PART

- **l’Eurométropole de Strasbourg**, sise 1 parc de l’Etoile – 67070 STRASBOURG et représentée par Mme Pia IMBS, sa Présidente,
- **La Collectivité Européenne d’Alsace** représentée par son Président Frédéric BIERRY, dûment habilité par délibération du 19 septembre 2022 de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d’Alsace, sise Place du Quartier Blanc – 67964 STRASBOURG CEDEX 9,
- **La Région Grand-Est**, sise 1 place Adrien Zeller – BP 91006 – 67070 STRASBOURG CEDEX, et représentée par M. Jean ROTTNER, Président du Conseil Régional du Grand Est,

Ci-après dénommées “les partenaires”,

ET D’AUTRE PART,

la Fondation nationale Alfred Kastler (FnAK), composante de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP), fondation nationale reconnue d’utilité publique par décret du 6 juin 1925, dont le siège est situé 17 boulevard Jourdan à 75014 PARIS, représentée par Madame Laurence MARION, Déléguée générale,

Ci-après dénommée “la Fondation”.

La présente convention a pour objet principal de définir d’un commun accord entre les parties, les objectifs à atteindre par la Fondation, les actions à mettre en place pour ce faire, les indicateurs permettant de mesurer leur atteinte et les modalités de suivi de l’activité plus globalement de la Fondation.

Outre la présente convention d’objectifs commune, chaque partenaire définit ses propres modalités d’intervention dans le cadre de conventions bilatérales (Cf. §IV).

I. PRÉAMBULE

Créée en 1993 par l’Académie des sciences la Fondation est une composante de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) depuis 2002. Localisée à Strasbourg, son activité est majoritairement

financée par les collectivités territoriales du Grand-Est et l'Etat dans le cadre du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne (CTSCE) signé le 9 mai 2021.

Née du constat de Guy Ourisson, dans un rapport commandé par le SGD(S)N, de l'absence d'une véritable politique d'accueil des chercheur-euses en mobilité, la première mission de la Fondation a consisté à mettre en place le « réseau Euraxess » permettant d'accompagner leur carrière, de leur fournir un accompagnement personnalisé à la mobilité ainsi que des renseignements sur leurs droits et engagements.

Depuis 2008, la coordination du réseau Euraxess est assurée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) qui permet de coordonner l'action et les missions des différents centres afin d'optimiser l'accueil des scientifiques sur notre territoire.

Les missions globales de la Fondation sont de :

- professionnaliser l'accueil des chercheur-euses étranger-ères en mobilité vers la France et les établissements d'ESRI qui les reçoivent ;
- orienter en conséquence, en collaboration avec les Ministères et services de l'Etat, le processus législatif pour l'entrée et le séjour sur le territoire national ;
- déployer le logiciel ALFRED® (ALumni and Foreign REsearchers Directory) au niveau national, avec le réseau EURAXESS, pour établir le meilleur niveau de contact avec les chercheur-euses en mobilité académique et développer l'observatoire national correspondant ;
- permettre aux décideurs en France, de l'Etat aux collectivités territoriales en passant par les Universités et les organismes de recherche, de prendre en connaissance de cause les décisions qui s'imposent.

La Fondation propose aux chercheur-euses et aux organismes d'accueil qui le souhaitent d'adhérer au réseau Euraxess français (600 centres de services dans le monde, rassemblant 42 pays dont 4 centres en Région Grand-Est) et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Elle projette également de développer son réseau de chercheur-euses alumni, afin de suivre les parcours professionnels tout au long de la carrière et de rayonner bien au-delà des frontières françaises (à l'instar de ce qui se pratique dans les pays anglo-saxons).

II. AXES ET OBJECTIFS DE LA FONDATION POUR LA PÉRIODE 2021-2023

La stratégie de la Fondation pour la période 2021 à 2023 repose sur les deux axes stratégiques suivants :

Axe 1 – Attirer les meilleurs talents étrangers en France malgré l'impact de la crise sanitaire. La FnAK pourra s'appuyer sur la loi de programmation de la recherche et ses dispositions pour des carrières plus attractives, un véritable levier pour les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche. Le développement d'un réseau de chercheur-euses alumni pourra alors prospérer avec l'accompagnement de la carrière, comme c'est le cas chez nos concurrents américains, britanniques et allemands, pour leur propre rayonnement scientifique, stratégique et économique.

Axe 2 – Adapter notre stratégie d'accompagnement global des publics en mobilité académique vers les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche, et plus précisément dans le Grand-Est. Ce travail passera notamment par le déploiement en France des procédures dématérialisées, par intégration au logiciel pour l'accompagnement de la mobilité académique, ALFRED®.

Pour cela, la feuille de route prévisionnelle du contrat triennal 2021-2023 pour la FnAK se décline en **cinq objectifs** :

Objectif 1 : extension du système ALFRED®

- Développement et mise en ligne d'un espace personnel pour :
 - l'accès des chercheur-euses enregistré-es dans la base à leurs données personnelles ;
 - la mise en relation des chercheur-euses entre eux et avec les Centres, pour les informer, les intéresser, les impliquer, tout en personnalisant la relation. Cette démarche constitue la première étape du développement d'ALFRED® visant à installer un réseau, dont les territoires et le pays pourront recevoir une forme de retour sur investissement ;
 - la mise en relation des chercheur-euses avec les services et personnes compétents des établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour l'accompagnement de leur carrière ;
 - la mise en ligne des flux RSS, offres d'emploi, appels d'offres et appels à projets des universités ou organismes de recherche français liés à la carrière.
- Coopération avec :
 - les organismes de recherche en vue de leur accès et de l'exploitation du logiciel ;
 - l'Association Bernard Gregory (ABG), en vue du déploiement de leur plateforme d'accompagnement professionnel DocPro via l'espace personnel d'ALFRED®.
- Développement d'indicateurs de suivi de carrière (*training resources*, nouveaux outils d'accompagnement tels que ceux proposés par la Commission européenne pour les Centres EURAXESS pour l'installation d'un Centre de développement de Carrière (CdC).

Objectif 2 : partenariats et coopération institutionnelle

- Actualisation des offres de services mises à disposition des chercheur-euses via le réseau EURAXESS français.
- Aménagement, dans le logiciel ALFRED®, d'un espace dédié à la plateforme France alumni coordonnée par Campus France.
- Développement d'un accompagnement de la carrière adapté à l'environnement français, suivant les bonnes pratiques éprouvées en Allemagne et en Europe.
- Coopération avec :
 - le programme PAUSE, pour l'accueil en urgence des scientifiques en exil, dont la FnAK et les Centres EURAXESS sont des alliés indispensables ;
 - les Universités de Haute Alsace et de Strasbourg pour l'extension à l'Alsace du réseau EURAXESS ;
 - les organismes de recherche, pour leur accès au logiciel ALFRED® et leur contribution au réseau EURAXESS français.
- Réunions de travail avec :
 - Le groupe de travail « carrière » du réseau EURAXESS français ;
 - EURAXESS France pour la réception à Strasbourg des 34èmes Journées Nationales EURAXESS à Strasbourg à l'Université ;

- l'Association pour la Valorisation des Relations Internationales Scientifiques et Techniques (AVRIST), pour l'organisation d'un Colloque sur « la circulation internationale des chercheur-euses » ;
- le MEAE pour la présentation d'ALFRED® comme outil phare de l'accueil des chercheur-euses, lors des prochaines Journées du réseau de coopération et d'action culturelle à Paris.

Objectif 3 : Développements territoriaux

- Mise en ligne, via ALFRED® :
 - de l'expertise et du conseil juridiques EURAXESS, pour les chercheur-euses enregistré-es « localement » ;
 - d'indicateurs destinés aux Collectivités territoriales du Grand-Est, via un espace Web dédié ;
 - d'initiatives territoriales et nationales pertinentes, pour la mise en relation des chercheur-euses avec les acteurs des relations de coopération scientifique et techniques.
- Collaboration avec :
 - les acteurs territoriaux, transfrontaliers ou internationaux liés à la stratégie internationale de l'Alsace, en faveur de son attractivité ;
 - les collectivités territoriales, pour « l'exhaustivité des données dans ALFRED® » ;
 - les représentants territoriaux des organismes de recherche, pour leur accès à ALFRED® et pour contribuer à l'animation du réseau EURAXESS français ;
 - les Universités de Mulhouse et de Strasbourg, pour les mêmes finalités ;
 - la Fondation de l'Unistra pour développer une stratégie de chercheur-euses alumni, sur le modèle du partenariat développé avec Campus France.
- Réunions de travail avec :
 - le groupe de travail « Grand-Est » d'EURAXESS France, pour les initiatives pilotes de la FnAK à étendre ensuite au niveau national : développements dans ALFRED®, coopération transfrontalière, planification d'un colloque « accompagnement de la mobilité scientifique » avec les experts des pays voisins.

Objectif 4 : Suivi des projets en lien avec les réseaux stratégiques

- Coopération avec :
 - l'association EURAXESS pour un partenariat avec des interlocuteurs incontournables comme Campus France, les organismes de recherche, etc. avec à la clé un programme de travail défini et un cadrage des collaborations à mener avec ces partenaires.
- Réunions de travail :
 - Conseil scientifique de la FnAK ;
 - Première rencontre entre les 5 réseaux nationaux du groupe de travail Grand-Est (coopération transfrontalière).

Objectif 5 : Communication

- Edition d'une plaquette ou d'un dépliant FnAK.
- Communication, via l'espace personnel d'ALFRED® :
 - d'informations sur mesure, de news et d'évènements personnalisés, notamment pour les chercheur-euses inscrit-es dans le Grand-Est, en Alsace et à Strasbourg ;
 - de news liées aux développements territoriaux, également sur le site Web de la FnAK.

III. MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIONS DE LA FONDATION

1. Conseil scientifique

Les partenaires seront invités à participer aux Conseils scientifiques. Sous la présidence de l'Académie des Sciences, celui-ci est composé d'expert-es des institutions suivantes :

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE)
- Région Grand-Est (RGE)
- Collectivité Européenne d'Alsace (CEA)
- Eurométropole de Strasbourg (EMS)
- CNRS
- INSERM
- Institut Pasteur
- ABG
- EURAXESS France
- CiuP : DAMI, DAJA, FnAK, Club des Chercheurs
- Experts qualifiés

2. Comité de suivi

Le Comité de suivi sera constitué des services techniques des trois (3) partenaires, d'un représentant de l'Etat (MEAE) et des représentants de la Fondation nationale Alfred Kastler.

Il est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des dispositions prévues par le présent contrat-d'objectifs et les conventions de financement associées.

Une fois par an, la Fondation présentera au comité de suivi son bilan d'activité qui portera notamment sur les objectifs définis à l'article 2 et les indicateurs de réalisation ci-dessous.

En tant que de besoin, d'autres réunions du comité de suivi pourront être organisées à l'initiative de la Fondation ou des partenaires.

3. Indicateurs de réalisation et bilans des actions

Objectifs	Indicateurs	Valeur référence (2020)	Valeur cible (2023)
1. Extension du système Alfred	Nombre de chercheur-euses enregistré-es dans la base et disposant d'un espace personnel	0/an	14-20 000/an
	Nombre de mises en relations impliquant un chercheur-euse (avec un-e autre chercheur-euse, avec un centre Euraxess, avec un établissement ESR, ...)	32 955/an	38 000/an
	Nombre de chercheur-euses des organismes de recherche bénéficiant de l'exploitation du logiciel Alfred	0/an	2500-3000/an
2. Partenariats et coopérations	Taux d'actualisation mensuel des offres de services mises à disposition des chercheur-euses	90%	100%
	Nombre de réunions de travail annuelles avec les partenaires (MEAE, AVRIST, EURAXESS,...)	2	6-7
	Nombre de mises en relation carrière des chercheur-euses réalisés	0	7-10000
3. Développements territoriaux	Nombre d'indicateurs définis et mis en place au service des collectivités territoriales du Grand Est	0	10
	Nombre d'initiatives territoriales mises en ligne en direction des chercheur-euses	0	3
	Nombre de réunions organisées avec le Groupe de travail Grand-Est d'Euraxess France	0	2-3
4. Suivi des projets / réseaux stratégiques	Nombre de partenariats signés	0	2-3
	Nombre de projets suivis	0	1
5. Communication	Réalisation d'une brochure	0	1
	Taux d'actualisation des espaces personnels des chercheur-euses du Grand-Est inscrit-es dans la base	0	1200-1500/an

A des fins d'évaluation, la Fondation renseignera annuellement ces indicateurs et en fournira une brève analyse.

À des fins d'analyse statistique, les bilans annuels d'activité devront inclure les données suivantes :

- Données statistiques « individuelles » relatives aux chercheur-euses en mobilité (dans le respect de la RGPD) :
 - Le pays/continent d'origine et/ou de provenance
 - La région/le département d'accueil
 - Le domaine scientifique dans lequel ils œuvrent
 - Le type d'établissement d'accueil
 - La pyramide des âges
 - La durée prévue du séjour
 - Leur statut d'accueil (salarié, stagiaire, CDD...)
 - Leur situation familiale (nombre d'enfants scolarisés, présence d'un conjoint...)
 - Le recours à des formations/accompagnements sur le sol français (langues, culture...) pour eux-mêmes ou leur famille

- Flux de la mobilité : progression par année du nombre de chercheur-euses accueilli-es sur le sol français ou l'ayant quitté (avec la Région/établissement d'origine, le pays/l'établissement de destination lorsqu'il est connu)
- Données relatives aux services offerts par le réseau EURAXESS
 - nature et le nombre de sollicitations émises
 - type d'aide apportée
 - nombre de consultations du site
- Données relatives à l'utilisation d'ALFRED®
 - Nombre de nouveaux inscrit-e-s (individus, établissements) ...

Pour chacun des items ci-dessus, l'analyse fera apparaître

- le genre,
- le niveau d'études (doctorant, post doctorant...)

IV. BUDGET PRÉVISIONNEL DES ACTIONS SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Le bilan budgétaire annuel de la Fondation (documents comptables généraux le cas échéant approuvés par le Commissaire aux comptes) sera également présenté de manière analytique.

Le budget prévisionnel des actions de la Fondation pour la période 2021-2023 se répartit de la manière suivante :

Le budget analytique prévisionnel en annexe correspond à l'année 2021. Les budgets analytiques 2022 et 2023 seront comparables à celui ci-joint et approuvés par le Conseil d'administration de la Cité internationale universitaire de Paris ; les éventuelles variations peuvent être liées à l'accroissement des redevances ALFRED® ou aux arbitrages rendus par les commissions, conseils ou comités décisionnaires des Ministères et des Collectivités qui soutiennent la FnAK.

1. Financement

Les contributions financières globales plafond inscrites au CTSCE sur la période 2021-2023 sont réparties comme suit :

Etat (MEAE)	90 000 €
RGE	150 000 €
CeA	150 000 €
<u>EMS</u>	<u>225 000 €</u>
TOTAL	615 000 €

Les modalités d'attribution du soutien financier de chaque partenaire feront l'objet de conventions bilatérales. Dans ce cadre, les montants plafonds seront révisables en fonction du degré de réalisation des objectifs et des actions (cf. § III-2).

V. COMMUNICATION

La Fondation s'engage à mettre en œuvre tout moyen de communication permettant de faire connaître son action et de susciter le maximum d'adhésions, afin de garantir la pertinence de son activité (et celle du logiciel ALFRED®) ainsi qu'une représentativité significative au niveau national. Elle informera ses partenaires des actions qu'elle mettra en place dans ce but.

En outre, la mention du partenariat des présents signataires figurera sur tous les supports de communication utilisés par la FnAK (plaquettes, site web...).

VI. DURÉE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de trois (3) années s'appliquant rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2021, et jusqu'au 31 décembre 2023.

La présente convention d'objectifs est directement liée aux conventions financières spécifiques y afférents et précisant les modalités d'octroi et de versement des subventions

Fait à Strasbourg, le

Pour l'Eurométropole de Strasbourg,
La Présidente

Pour la Région Grand-Est,
Le Président du Conseil Régional

Pia IMBS

Jean ROTTNER

Pour la Collectivité européenne d'Alsace,
Le Président

Pour la Fondation nationale Alfred Kastler,
La Déléguée générale

Frédéric BIERRY

Laurence MARION

ANNEXE

DEPENSES AFFECTES AU PROJET		RESSOURCES AFFECTEES AU PROJET	
Rubriques dépenses	Montant	Rubriques financements	Montant
Catégorie de dépenses projet 1- ALFRED	177 393 €	TOTAL RESSOURCES PUBLIQUES	330 000 €
Personnel permanent	151 002 €	MESRI	125 000 €
Personnel non permanent	0 €	MEAE	30 000 €
Consommables	1 110 €	REGION GRAND EST	50 000 €
Sous-traitance	0 €	EMS (Strasbourg Eurométropole)	75 000 €
Prestations	4 933 €	CEA (Collectivité Européenne d'Alsace)	50 000 €
Autres (à préciser)	20 348 €		
<i>Quote-part loyer locaux FNAK (CNRS)</i>	<i>4 126 €</i>	TOTAL RESSOURCES PRIVEES	15 000 €
<i>Quote-part charges de fonctions supports</i>	<i>16 222 €</i>	EURAXESS FRANCE	15 000 €
Catégorie de dépenses projet 2- Partenariats	53 217 €		
Personnel permanent	45 300 €	TOTAL AUTOFINANCEMENT	9 785 €
Personnel non permanent	0 €	FONDATION CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS	9 785 €
Consommables	333 €		
Sous-traitance	0 €		
Prestations	1 480 €		
Autres (à préciser)	6 104 €		
<i>Quote-part loyer locaux FNAK (CNRS)</i>	<i>1 238 €</i>		
<i>Quote-part charges de fonctions supports</i>	<i>4 867 €</i>		
Catégorie de dépenses projet 3- Territorial	53 217 €		
Personnel permanent	45 300 €		
Personnel non permanent	0 €		
Consommables	333 €		
Sous-traitance	0 €		
Prestations	1 480 €		
Autres (à préciser)	6 104 €		
<i>Quote-part loyer locaux FNAK (CNRS)</i>	<i>1 238 €</i>		
<i>Quote-part charges de fonctions supports</i>	<i>4 867 €</i>		
Catégorie de dépenses projet 4- Projet stratégique	35 479 €		
Personnel permanent	30 200 €		
Personnel non permanent	0 €		
Consommables	222 €		
Sous-traitance	0 €		
Prestations	987 €		
Autres (à préciser)	4 070 €		
<i>Quote-part loyer locaux FNAK (CNRS)</i>	<i>825 €</i>		
<i>Quote-part charges de fonctions supports</i>	<i>3 244 €</i>		
Catégorie de dépenses projet 5- Communication	35 479 €		
Personnel permanent	30 200 €		
Personnel non permanent	0 €		
Consommables	222 €		
Sous-traitance	0 €		
Prestations	987 €		
Autres (à préciser)	4 070 €		
<i>Quote-part loyer locaux FNAK (CNRS)</i>	<i>825 €</i>		
<i>Quote-part charges de fonctions supports</i>	<i>3 244 €</i>		
TOTAL DEPENSES	354 785 €	TOTAL RESSOURCES	354 785 €

Lexique :

- Consommables : fournitures administratives, documentation générale, réception, frais postaux... ;
- Prestations : locations mobilières (bonbonnes eau + copieur), applicatifs (licences, logiciels), amortissements (ordinateurs), déplacements et voyages.